

Daniel Goldberg
Député de Seine Saint-Denis

Non à l'exploration en catimini des gaz de schistes en Seine-Saint-Denis

Prétendûment suspendu en 2011 par le Parlement, le processus d'exploitation des gaz de schistes a repris avec le lancement le 19 janvier 2012 d'une "enquête publique concernant la délivrance de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures ayant recours au gaz de schiste" révélée par le maire de Sevrans.

Parmi eux, le "permis de Chevry" couvre une soixantaine de communes d'Île-de-France dont Aulnay-sous-Bois. Or, la technique de la fracturation hydraulique, méthode privilégiée d'exploitation des gaz de schiste, est suspectée de nuire aux sous-sols et aux nappes phréatiques, comme ce fut le cas en Amérique du nord.

Dans un des épisodes les plus tragi-comiques de la mandature, le gouvernement avait fait inscrire en urgence un texte pour devancer la discussion de la proposition de loi présentée par les députés socialistes. Les débats ont amené de nets reculs sur les objectifs initiaux, puisque le texte est passé d'une annulation des permis d'exploitation à de simples entraves à la technique de la fracturation hydraulique. La loi votée laisse ainsi la porte ouverte à d'autres techniques tout aussi inquiétantes comme la fracturation pneumatique et n'abroge pas les permis litigieux. **Les nouvelles demandes de permis de 2012 montrent la supercherie entreprise par N. Sarkozy et les députés UMP lors du débat parlementaire.**

Parmi les plus fervents défenseurs de l'exploitation des gaz de schistes à l'Assemblée nationale figurait **G. Gaudron** qui déclarait le 10 mai dernier : "*Aboutir, sous prétexte d'un simple problème technique de fracturation hydraulique, à une interdiction totale d'exploration est tout à fait excessif (...) Il ne faut pas affaiblir nos positions pour l'avenir en l'anticipant de manière irréfléchie, car interdire de façon abrupte peut induire des conséquences graves pour toute une industrie innovante, déjà victime d'une diminution de l'exploration. Comme l'a rappelé le président de l'Assemblée, il faut respecter le principe de précaution mais ménager l'avenir. C'était le sens des amendements que j'avais déposés en commission, prévoyant qu'un consensus scientifique soit établi avant toute interdiction.*"

Maintenant que les dangers potentiels pour les sols et la qualité des eaux concernent directement la Seine-Saint-Denis et notamment Aulnay-sous-Bois, j'espère que tous ceux qui, sincèrement, reconnaissent les méfaits potentiels de ce type de techniques sauront s'y opposer fermement.

Pour information, le permis de Chevry est consultable à l'adresse :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2-_notice_impact_Chevry.pdf

Pour tout contact

danielgoldberg.2012@gmail.com

Communiqué de presse